

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX**

Nombre de membres

afférents au C.M : 8
en exercice : 8
qui ont pris part
à la délibération : 7

SEANCE EXTRAORDINAIRE du 15 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze février,
à 18 h30, le conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation
213/02/2023

Etaient présents :

LEVRIER Patrick Adjoint
GABRIEL-ROBEZ Delphine, GROSGURIN Jean-Pierre, MERMET Jacques,
PERONNET Gilles

Date d'affichage
13/02/2023

Excusé(s) : GROSGURIN laurence (pouvoir à Patrick Levrier)
TREMBLAY Sacha

Elue secrétaire de séance : GABRIEL-ROBEZ Delphine

Objet de la délibération : Restructuration et extension du refuge de la Loge à Lélex (01)

Vu la délibération n°2021-09-001 du Conseil Municipal du 28 septembre 2021 portant sur la mission de mandat de la SEMCODA pour réaliser l'opération « extension et réhabilitation du refuge de la loge »

Vu le procès-verbal en date du 29 novembre 2022, portant admission des candidatures et jugements des offres et négociation

Vu le procès-verbal en date du 09 janvier 2023, portant sur le choix du maître d'œuvre

Au regard du rapport d'analyse des offres et du classement des offres, après négociation, la commission communale du 9 janvier 2023

Le conseil ouï l'exposé de Maire,

Après en avoir délibéré, par 7 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DECIDE de retenir l'équipe 3 composée de :

Architecte mandataire & OPC : Atelier BELLEGARDE
5, place Henri Dunant
Bellegarde-sur-Valserine
01200 VALSERHÔNE

Etudes techniques en Fluides : FCI
115, Route de Champdor
01110 BRENOD

Economiste de la construction : ECONOMIA
8, rue Victor Hugo
01000 OYONNAX

Etudes Structure : CHAPUIS Structures
571, rue Leopold Le Hon
CS 90272
01006 BOUR-EN-BRESSE

Pour un montant d'honoraires de **99 975,00 € HT**

AUTORISE Monsieur le Maire ou se représentant à signer toutes les pièces du marché ainsi que toutes autres pièces se rapportant au projet

D'AUTORISER la SEMCODA, mandataire de la Commune, à notifier le marché de maîtrise d'œuvre à la société retenue ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme
Le Maire
Roger GROSSIORD